



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25005445

Déposé au greffe du Tribunal
de l'entreprise d'Eupen

27 DEC. 2024

po/
le Greffier **Grefte**

N° d'entreprise : **0402 316 705**

Nom

(en entier) : **LES AUTOBUS BLAISE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **John-Cockerill-Straße 17, 4780 Saint-Vith**

Objet de l'acte : Révocation mandat commissaire - Nomination nouveau commissaire

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 16 décembre 2024:

1. Révocation mandat commissaire

L'actionnaire unique prend acte du fait que la Société, en raison du changement d'auditeur au niveau de la structure faitière du groupe, souhaite aligner le contrôle de la Société sur cette décision pour des raisons d'unité de contrôle. Par conséquent, l'actionnaire unique décide, sur proposition de l'administrateur unique et du conseil d'entreprise, de révoquer d'un commun accord le mandat du commissaire de la Société, à savoir Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Kouterveldstraat 7B, Boîte 1, 1831 Machelen et inscrit au registre des personnes morales (Bruxelles, division néerlandophone) sous le numéro 0446.334.711, représentée par son représentant permanent monsieur Ronald Van den Ecker, précisant qu'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL ne prendra plus en charge le contrôle des comptes annuels pour l'exercice débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024

[...]

3. Nomination nouveau commissaire

L'actionnaire unique décide, sur proposition de l'administrateur unique et du conseil d'entreprise, de nommer BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'entreprises, ayant son siège à Da Vincilaan 9, boîte E.6, 1930 Zaventem, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles, division néerlandophone) sous le numéro 0431.088.289, représentée par son représentant permanent monsieur Philippe Venken en tant que commissaire de la Société pour une durée de trois exercices, à savoir les exercices de 2024, 2025 et 2026. À moins qu'il soit renouvelé, le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027.

[...]

4. Nomination mandataires spéciaux – formalités

Ensuite, l'actionnaire unique décide de désigner comme mandataires spéciaux, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, Monsieur Gert Cauwenbergh, Madame Charlotte Reabel, Mademoiselle Valerie Van Grieken, Mademoiselle Amber Claes, Monsieur Ayman Ayada, Mademoiselle Chloë Everaert et Madame Annick Garcet du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1 K, 1930 Zaventem, afin d'accomplir toutes les formalités concernant la/les décisions susmentionnée(s), y compris mais non limitée à, la rédaction, la signature et le dépôt des formulaires de publication au greffe du tribunal d'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge et de la modification des données de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,

Amber Claes

Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).